

Mouthiers sur Boëme

Pour la boîte.

Vivre à Boëme

SOMMAIRE

Conseils Municipaux du 4 septembre.....	p 2
Licence IV.....	p 3
Rapport sur les égouts.....	p 3
Franchise postale.....	p 3
Jardins fleuris.....	p 4
Trail de septembre.....	p 4
Collections.....	p 5
Attelages.....	p 5
Recrutement d'agent recenseurs.....	p 6
Secours populaire.....	p 6
FNACA.....	p7
Bibliothèque.....	p7
Sentiers de la Boëme.....	p 7
Défibrillateurs.....	p7
Etat Civil.....	p8
Agenda octobre-novembre.....	p 8



Les nouveaux habitants de 2009 accueillis par les élus municipaux et les responsables des associations

Photo Alain PORTE

NOS ÉCOLES ONT DE LA CLASSE

La rentrée scolaire s'est faite cette année sur 7 classes d'élémentaires et 4 classes pour l'école maternelle. L'équipe pédagogique de 11 enseignants va donc s'appliquer à instruire nos enfants dans un cadre structurel très agréable grâce à l'entretien permanent effectué par les artisans et l'équipe technique communale.

Il est bon de rappeler que depuis 2002, notre communauté de communes prend en charge les frais d'investissement liés aux structures scolaires ainsi que les gros travaux d'entretien.

Pour le bien être de nos enfants, nous avons 14 agents communaux qui oeuvrent au quotidien au groupe scolaire. Chargés de la restauration scolaire, de l'entretien des locaux, de l'aide aux professeurs d'école maternelle, leur travail au quotidien permet d'assurer des services péri scolaires de qualité dans des locaux bien entretenus où il fait bon vivre.

Le centre social intercommunal gère le centre des loisirs matin et soir et mercredi.

Grâce aux efforts de tous, agents du service public, élus communaux et intercommunaux, salariés du centre social mais aussi parents d'élèves qui siègent à nos côtés à la Caisse des écoles, nous pouvons accueillir nos enfants dans les meilleures conditions.

L'école laïque républicaine doit donner la même chance à tous les enfants de devenir citoyen responsable et acteur dans notre société. Pour ce faire, son rôle est d'inculquer le savoir et le respect de l'autre à nos enfants sans aucune autre forme d'idéologie.

Le devoir des élus est donc de tout mettre en œuvre pour sauvegarder l'école laïque de la république.

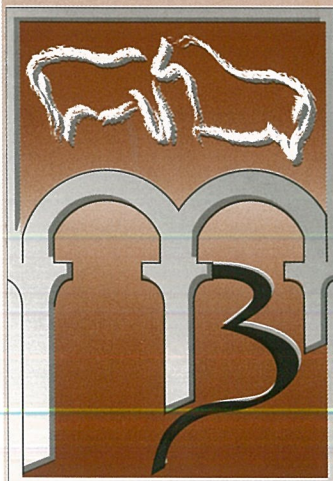
Cécile FORGERON
Maire

Bulletin
d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme

N° 291

OCTOBRE

2009



Extension cuisine salle des fêtes

La consultation lancée auprès des entreprises de travaux fait apparaître un montant total des devis de 62 757 € HT alors que l'estimatif du cabinet d'architectes s'élevait à 40 000 €.
Le Conseil Municipal autorise le Maire à négocier avec les entreprises.

Assistance technique du SAGA

(Service départemental d'Aide à la Gestion de l'Assainissement)
Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le département pour l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.

La participation de la commune s'élèvera à 585,75 € TTC pour 2009.

Rachat concession cimetièrre

A la demande d'un propriétaire d'une concession dans le cimetière, le Conseil Municipal décide de racheter l'emplacement de 4,50 m² pour la somme de 91,50 €.

Distribution du bulletin municipal

Suite à l'augmentation du SMIC au 1er juillet 2009, l'indemnité forfaitaire allouée au distributaire sera réévaluée.

Desserte TER

A l'initiative du Pays Sud Charente, un questionnaire sera joint au bulletin municipal d'octobre 2009 afin de connaître les besoins des monastériens en matière de transport par TER.

Transfert licence IV

La demande de transfert de licence de boissons IV de Mouthiers à Trélassac (Dordogne) reçoit un avis défavorable, l'article 24 de la loi 2007-1787 n'autorisant les transferts de licence que dans le même département.

SACS JAUNES

JEUDI 8 et 22
dans le bourg et La
Rochandry,

JEUDI 1, 15,
dans les villages
toutes les dates sur calitom.com

Rapport annuel 2008 SDITEC

Le conseil prend acte du rapport annuel d'activité 2008 du SDITEC (syndicat départemental informatique)

Rapport annuel 2008 CALITOM

Le conseil prend acte du rapport annuel d'activité 2008 de CALITOM (ordures ménagères)

Rapport annuel 2008 service public assainissement collectif

Le conseil prend acte du rapport annuel 2008 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement collectif (voir page 3).

Grippe A

Le maire informe le conseil municipal que, conformément aux directives ministérielles, la commune a passé commande de masques, gants et savon désinfectant, pour le personnel communal.

Concours des municipalités

Le Conseil décide de ne pas inscrire la commune au 21ème concours; un dossier sera présenté lors de la construction de la médiathèque.

Enquête publique ouverture carrière à Voulgézac

Mme le Maire informe le Conseil qu'une enquête publique va être ouverte du 8 septembre au 8 octobre 2009 sur la demande d'autorisation de la société CDMR, pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de calcaire et une installation de traitement sur la commune de VOULGEZAC.

Exploitation carrière LA COURONNE

Le conseil municipal très conscient de l'importance de l'activité économique des ciments Lafarge sur la région, n'entend pas s'opposer à l'exploitation de carrière, mais demande :

- que le forage carotté recommandé par le tiers expert, soit effectué
- que la commission locale des carrières se réunisse plus régulièrement
- qu'une étude approfondie soit faite quant au rabattement des eaux souterraines.

Modifications budgétaires

Virements de crédits
Crédits à ouvrir :
compte 202 frais d'étude POS + 2 750
compte 2313 travaux extension cuisine salle des fêtes + 19 000

Crédits à réduire :

compte 2188 aménagement cuisine salle des fêtes - 14 500
compte 2313 médiathèque - 7 250

Modification des statuts de la communauté de communes

Le Conseil accepte la modification des statuts portant sur :
- l'intégration de la commune de CLAIIX au 1er janvier 2010
- l'extension des compétences optionnelles en matière d'énergies renouvelables et locales
- les modalités de répartition du nombre de délégués par commune

Acquisitions immeubles pour la médiathèque

Le Conseil Municipal décide d'acquérir, pour la somme de 43 500 €, deux immeubles d'une superficie totale de 249 m² contigus aux immeubles déjà propriété de la commune, afin de porter la surface de l'ensemble à 726 m².

Acquisitions passage « Chaire à Calvin »

Après accord de toutes les parties concernées, la commune va acquérir, à titre gratuit, plusieurs parcelles pour une superficie totale de 167 m², afin d'aménager un passage pour les riverains et la commune, entre la rue de la Boème et l'ancienne papeterie.

Bibliothèque municipale

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la cotisation annuelle des adhérents à la bibliothèque municipale à 5 € par famille.

Médailles d'honneur communales
4 agents communaux et 2 agents de la caisse des écoles vont recevoir la médaille d'honneur d'argent pour leurs 20 années de service.

Subvention

Le Conseil attribue une subvention de 100 € à l'association Ohé Prométhée dont le but est d'aider à l'insertion des travailleurs handicapés.

Prochaine

réunion publique
du Conseil Municipal

**VENDREDI
6 NOVEMBRE
20 H 30**

LICENCE IV

Les Licences de débits de boissons sont répertoriées en 4 catégories :

- I : boissons sans alcool (distributeurs...)
 - II : boissons sans alcool + boissons fermentées non distillées (bière, cidre, champagne)
 - III : vins doux naturels de plus de 18 degrés
 - IV : boissons alcoolisées
- Pour ouvrir un commerce de vente de boissons de niveau 4, il faut être de nationalité française ou avoir la nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne ou d'un pays avec lequel la France a conclu un accord de réciprocité

Selon l'article L. 3332-11 du Code de la Santé Publique, un débit de boissons à consommer sur place exploité peut être transféré dans le département où il se situe. Les demandes d'autorisation de transfert sont soumises au représentant de l'Etat dans le département.

Le maire de la commune où est installé le débit de boissons et le maire de la commune où celui-ci est transféré sont obligatoirement consultés.

Par ailleurs, lorsqu'une commune ne comporte qu'un débit de boissons de 4e catégorie, ce débit ne peut faire l'objet d'un transfert en application du présent article



FRANCHISE POSTALE

Si la réforme de la poste devait être prise à la lettre, nous devrions être rassurés : l'égalité des citoyens devant le service public serait garantie. Mais comme dirait l'autre, y'a plusieurs facteurs... qui interviennent, et l'histoire le prouve.

Gaz de France ne devait pas être privatisé ; foi de candidat à la présidentielle ! Quelques mois plus tard y'a de l'eau dans le gaz : le capital de cette société publique est partagé avec une société de l'environnement issue d'une des compagnies des eaux qui par le passé engrangèrent de

l'or en mettant les collectivités sous leur coupe !

Pour la poste c'est un peu pareil... mais mieux ! On la rend bancaire en lui otant la banque ; on s'affranchit de lui compenser sa présence dans les zones rurales ; on jure la main sur le porte monnaie que la loi qui en change le statut ne sera pas modifiée par une loi ultérieure...

Mais la future loi cachée de la poste ne fait pas foi. C'est ce qu'on dit presque 400 monastériens en venant voter en mairie, en toute franchise postale !

le service de l'assainissement collectif est assuré depuis le 1er juillet 2005 par la société AGUR.

Celle-ci a en charge d'entretenir les installations, (le réseau s'étend sur 11,8 km), de relever les compteurs, d'accueillir, de facturer, de renseigner les usagers abonnés. Ceux-ci étaient au nombre de 470 en 2008 contre 476 un an plus tôt. Les volumes facturés sont eux aussi en faible baisse à 46 309 m³ contre 46 602 en 2007.

Les eaux sales ainsi collectées vivent leur épuration dans la nouvelle station aménagée dans les tourbières au lieu-dit La grande rivière. Filtrées par des plantes, les eaux traitées sont ensuite rejetées dans la Boème.

Le rendement de la station s'est situé à 96,5 % pour les Matières En Suspension (M.E.S.) et à 91 % pour l'azote Kjeldhal, qui représente les formes réduites de l'azote, organique et ammoniacal.

Pour les MES l'action vise à réduire leurs nuisances dont celles qui conduisent à la formation de sédiments, à l'augmentation de la turbidité de l'eau, limitant la pénétration des rayonnements et pouvant occasionner des lésions à la faune piscicole.

le rapport présenté au Conseil informe également sur le prix de l'assainissement collectif.

Il était de 1,320 euros le M3, auquel s'ajoutait 15 centimes de redevance pour la modernisation des réseaux de collecte et 5,5 % de TVA.

Dans le prix de base, 38,5 centimes sont allés à l'exploitant et 93,55 centimes à la régie communale qui assume les investissements. L'année 2008 a ainsi vu les recettes versées à la collectivité baisser de 6 % à 40 985 €.

Pour sa part la dette du service est passée de 220 357€ à 206 025 euros.

La facture moyenne d'un abonné au service de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour une consommation annuelle de 120 m³, s'est élevée à 415 euros toutes taxes comprises.

40 euros ont ainsi été prélevés pour l'Agence de Bassin Adour Garonne qui finance ainsi les stations d'épuration, les retenues d'eau et les barrages pour l'agriculture irriguée.

21,65 euros ont pris le nom de TYA pour finir dans les caisses de l'Etat.

JARDINS, MAISONS ET FERMES FLEURIS

Catégorie jardins

1er : MM DEMPURÉ et ROUZÉ « le Brisset »
 2ème : M et Mme BLEUVAIS Lionel « le morineau »
 3ème : M et Mme CAREL Guy « les Basses Justices »
 4ème : M et Mme HILAIRET Gilbert « rue de la Boème »
 5ème : Mme BRÉGEAS Marcelle « route de Fouquebrune »
 6ème : Mme CHAUVERON Marie-France « avenue du 24 août 1944 »
 7ème ex-aequo : M et Mme BLEUVAIS René « route de Fouquebrune » et M et Mme GLAPPIER Raymond « gersac »
 9ème : M et Mme BAUDON Guy « le portail »
 10ème ex-aequo : M et Mme GERMON Albert « les sicauds » et M et Mme ROBIN Jean-Michel « chemin du haut bois »
 du 12ème au 88ème : TEXIER Jean-Pierre, MORISSET Odile, DEGORCE Yvan, BRÉGEAS Francis, VANDEN-BUSSCHE Jean, LEOUTRE Pascal, GAY Eric, RIVET Yvon, COUTANCEAU Joël, DANIERE Jean-Philippe, TAREAU Jean-Louis, BARS René, DUCLOUT Claude, DENEPOUX Bernard, LAFARGE Marie-Jeanne, MOUSNIER Joël, HOUSSARD Yves, TAULOU

Michel, THOMAS Jean-Noël, BUDZINSKI Edouard, HERAUD Jean-Claude, LACOSTE Jean, CHAGNAUD Antoinette, GILLET Yves, ALLAIN Régis, CHAGNAUD Gérard, GOUMARD Rémy, LAFARGE François, SOULET Jean-Claude, HOUGARD Marie-Louise, PIQUEPAILLE Eric, MARCAND Guy, JOUSSEAU, FAYE Raymond, DUROUSSEAU Jean-Jacques, MOUSNIER Yvonne, ARVENNE Claude, CLERFEUILLE Bérengère, PORTA Jean-Pierre, THOMAS André, DEMERY Michel, DENEPOUX Lucien, DUPON Jean-Claude, ANDRIES Michel, PLA Emilio, RAMBEAU, ESSELY Arlette, MARCETEAU Gaston, BONNET Daniel, GOUET Liliane, CHAGNAUD Jean-Claude, AYRAULT Jacky, MARCHAND, MAURICE Régis, RACLET Paul, SUSSET Bernard, VALIX André, DE BEAUCÉ Ghislain, BRANCHUT Michel, BUISSON Serge, BENOIST Alain, DUMEIX Jean-Paul, DENOEL Jean-Marie, HERBRETEAU, LABREGÈRE Nicole, PROUTEAU, BENOIT Serge, TRAVIA Antonin, MONTENON Philippe, LEBAUD, BOURBON Jean-Yves, DEDIEU Jean-Christophe, PASQUIER, EDELY Jacqueline, LUCAS Marie-Thérèse, VENDÉE Marie-Line, FLORES Gérard.

Catégorie maisons fleuries

1er : M et Mme DEDIEU Jacques « rue de la Boème »
 2ème : M et Mme BRÉGEAS Roger « rue de la Boème »
 3ème : M et Mme NICOLEAU Marcelin « rue de la Bussière »
 4ème : Mme MOREAU Yvonne « rue de la Boème »
 5ème : M et Mme PASQUIER « le grand guillon »
 6ème : M et Mme CHIRON James « rue de la Boème »
 7ème : Mme GACHINOIS Henriette « route de la Rochandry »
 8ème ex-aequo : M et Mme MAUTRE Jean-Pierre « les reingniers » et M et Mme CABARUS Séverin « les naulets »
 10ème ex-aequo : M et Mme GAUTHIER Roger « chez les rois », M et Mme DOUSSAU Yvan « route de la côte à bournet » et Mme DENAUD Odette « place du champ de foire » et du 13ème au 19ème :
 BASLAND Michel, GONCALVES Maria, BODIN Gisèle, BONJEAN, GUIBRETEAU Serge, AGARD, MOREAU Jules.

Catégorie fermes fleuries

1er : M et Mme GROS Serge « le grand poineau »
 2ème : M et Mme GROLLEAU Bernard « Gersac »
 3ème : M et Mme CRUEITZE Gilbert « chez les rois »



Nouvelle adresse Internet pour accéder au site Web consacré à Mouthiers : www.mouthiers-sur-boeme.com

Desserte TER (Train Express Régional) en Sud Charente

Actuellement, le Conseil de Développement du Pays Sud Charente lance une grande enquête sur son secteur pour connaître les besoins des populations par rapport aux dessertes TER sur leur territoire.

En effet, le train s'arrête (encore) dans les gares de Montmoreau et de Chalais. Le Pays Sud Charente nous a contacté pour savoir si leur démarche pouvait nous intéresser.

Avant d'entreprendre quoi que ce soit, il convient de connaître vos besoins. Aussi, nous vous invitons à répondre au questionnaire joint au présent bulletin et à nous le retourner en mairie avant le 30 octobre prochain.

CLUB MINIATURE PASSION et MULTI COLLECTIONS

Création d'un club de jouets anciens par des passionnés de la miniature, trains et circuits électriques (Dinky-toys, Norev, JRD, CIJ, Minialuxe, Bourbon, Jouef, Lima, Hornby...) et de la multi collections (cartes postales, timbres, plaques émaillées, petites cuillères touristiques, fers à repasser...)
 Les réunions d'informations auront lieu place de la gare à la MJC de Mouthiers tous les premiers lundis de chaque mois

à 20 h 30.
 -le 5 octobre 2009
 -le 2 novembre 2009
 -le 7 décembre 2009



Venez nous rejoindre et faire partager votre passion.

Contact :
 Jean-Paul ADAM
 05.45.67.96.18
 M. Alain MARAIS au
 06.84.33.93.78

ATTELAGES DE LA CROIX RONDE

L'association « les attelages de la croix ronde » organise
 dimanche 25 octobre
 une randonnée sur les sentiers de Mouthiers.
 Lieu de l'accueil : logis de Bournet
 Horaires : départs entre 8 h 30 et 10 h

Des circuits de 8 à 18 km sont proposés aux randonneurs, à cheval, en attelage ou à pied.
 Inscription de 3 € par participant (ravitaillement)
 Repas (sur réservation seulement et avant le 21 octobre) préparé dans le

four à pain de la propriété de Bournet.
 Tarif : 12 € (5 € de 4 à 10 ans)
 Renseignements et inscription à Nicolas RAINARD
 05.45.70.44.11 ou 06.88.23.54.57

RECENSEMENT DE LA POPULATION

DU 21 JANVIER AU 20 FEVRIER 2010
 La population est informée que le recensement général de la population sera organisé sur notre commune du 21 janvier au 20 février 2010.
 Des agents recenseurs passeront dans tous les foyers afin de remettre un questionnaire qu'il faudra compléter et remettre à l'agent recenseur lors de son 2ème passage.
 Avant le début du recensement, nous publierons, dans le bulletin municipal, les photos et identités des agents recenseurs afin que les habitants puissent s'assurer que les personnes se présentant à leur domicile aux dates indiquées ci-dessus, sont bien celles chargées du recensement.
 La désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont de la responsabilité de la commune. Les agents recenseurs sont désignés par arrêté municipal.

Ne peuvent être agents recenseurs :
 -les personnes en congé parental
 -les fonctionnaires à temps partiel choisi
 -les personnes en cessation progressive d'activité
 -les personnes en congé de fin d'activité
 -les préretraités ARPE
 -les préretraités en préretraite progressive
 Le montant de la rémunération (soumise à cotisations sociales) est fixé par la commune en fonction de la dotation forfaitaire qui lui est allouée par l'Etat.
 Cas particulier des demandeurs d'emploi recrutés comme agents recenseurs : cette tâche est considérée comme une tâche d'intérêt général au sens du code du travail. A ce titre, lorsque les travaux d'enquête concernent des demandeurs d'emploi indemnisés, les

rémunérations afférentes peuvent être cumulées intégralement avec les allocations chômage, sous réserve que les tâches n'excèdent pas 50 h/mois.
 Les agents recenseurs recrutés devront suivre une formation en novembre-décembre 2009. Ils devront faire preuve d'une discrétion absolue, de méthodologie, de ténacité, ...
 La commune va devoir recruter 5 ou 6 agents recenseurs qui débiteront leur fonction dès début janvier pour la terminer le 20 février 2010.

Si vous êtes intéressé(e) par cette fonction, nous vous demandons de bien vouloir déposer votre candidature en mairie avant le 30 octobre 2009 accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation.



F.N.A.C.A.

L'assemblée générale du comité FNACA aura lieu le 9 h.

SAMEDI
 17 OCTOBRE
 Salle G. Ploquin

A partir de 10 h chacun pourra venir voir une rétrospective des événements marquants des 35 ans du comité.

SECOURS POPULAIRE

Le comité local du secours populaire de Mouthiers ressent, au même titre que la commune et le département, les problèmes économiques, conséquence de la crise financière. Vos dons de vêtements sont les bienvenus dans la mesure où ils sont propres et prêts à être remis en circulation.

Des vêtements troués, tachés, déformés ne peuvent être vendus. Vous donnez des vêtements ? Merci, mais il faut aussi que vous veniez en acheter. Ainsi nous pourrions aider

des familles en difficulté avec des aides alimentaires, des bons d'essence, de chauffage, des aides ponctuelles pour payer l'eau, l'électricité ... et autres.

Nos permanences du trimestre sont inchangées :
1er samedi du mois et 3ème lundi du mois de 14 h à 16 h
au local 57, rue de la Boème.
Rappel des activités du trimestre :
lundi 19 octobre
samedi 7 novembre
lundi 16 novembre

lundi 5 décembre

Des activités exceptionnelles sont également prévues :

mardi 10 novembre : exposition et ventes à la maison de retraite de TROIS-PALIS
lundi 21 novembre : bourse aux jouets et vêtements pour enfants avec les Parents d'Élèves
lundi 23 novembre : exposition et ventes à la maison de retraite de MOUTHIERS

TRAIL



De retour pour la rentrée, l'animation jeunesse a passé un bel été, entre l'organisation d'un camp (projet mené à bien grâce aux jeunes du local de Sireuil) et un programme d'animations culturelles et sportives tout au long du mois de Juillet.

Cette photo a été prise pendant l'été sur les activités organisées par l'animation jeunesse intercommunale. Pour connaître la prochaine programmation, va sur le site :

www.effervescentre.fr A SAVOIR : L'animation jeunesse intercommunale fait sa rentrée, et vous propose de se retrouver dans le local de Mouthiers sur Boème. Aujourd'hui, nous attendons des propositions de jeunes voulant se retrouver dans un lieu convivial. Nous pouvons ouvrir le mercredi après midi, le vendredi soir, et le samedi après midi. Si cela vous intéresse prend contact avec nous...le local vous attend...

Si tu veux rentrer en contact avec nous, n'hésite pas :
Par courriel : jeunes@effervescentre.fr par téléphone : 06 25 78 22 29
Benoît et Benjamin...



Françoise BENCHET expose ses peintures

à la M.J.C.

du 11 au 23 octobre



RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC « SENTIERS DE BOÈME »

Randonnées du dimanche (1/2 journée, journée, week-end) allure modérée (4 km/h)

JOUR	ANIMATEUR	RV MOUTHIERS Pl. du champ de foire	Lieu de la rando	Point départ	heure	Nb Km
Dim 11 oct	M.Claude 05 45 67 87 44	11 h 30 Repas tiré du coffre	CHAVENAT	Place de la salle Des fêtes	13 h	15

Autres possibilités, libres, hors calendrier

Dim. 4 octobre journée départementale FFRP des Deux-Sèvres à MELLE (plan d'eau du Lambon)



BALADES FAMILIALES DU MERCREDI

environ 2 heures à allure tranquille.

7 et 21 OCTOBRE

Départ à 14 heures place du champ de foire

DÉFIBRILLATEURS

Jusqu'au décret du 4 mai 2007, l'utilisation d'un défibrillateur était réservée en France, aux professionnels.

Mais la modernisation des appareils (utilisation ultra simplifiée), leur légèreté (1 kg en moyenne), ont incité le législateur à innover.

« toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe » (article R.6311-15 du code de la santé publique).

Le rôle du défibrillateur est de réanimer le coeur en cas d'arrêt cardiaque, par l'envoi d'un choc électrique (ou défibrillation).

L'appareil analyse le rythme cardiaque et diagnostique la nécessité ou non d'une défibrillation.

Sur Mouthiers, les 2 défibrillateurs semi-automatiques demandent au témoin d'appuyer sur un bouton pour confirmer la délivrance du choc électrique.

Les deux appareils sont à demeure dans la salle omnisports (à l'infirmerie) et dans la salle Gilles Ploquin (au local technique). Ainsi, pour ce dernier, l'appareil peut être utilisé par les joueurs de foot ou les personnes ayant loué la salle des fêtes

Il est à noter que notre projet a été retenu par la Fondation CNP assurances et qu'une aide de 1 600 € nous a été attribuée.

L'activité de notre bibliothèque municipale au 57 rue de la Boème, affiche une bonne santé :
- 363 adhérents
- 2 900 livres en fond propre

+les livres prêtés par la bibliothèque départementale de prêt
+de nombreux CD et bandes dessinées
+documentations diverses

Adhésion familiale : 5 € à l'année.

Les horaires d'ouverture :

Lundi : 15 h à 18 h

Mercredi : 14 h à 17 h 30

Jeudi : 14 h à 17 h 30

Nouveauté : le samedi, ouverture de 10 à 12 h

Merci aux bénévoles : ils viennent aider les salariés qui oeuvrent pour que notre bibliothèque soit toujours plus accueillante.

ÉTAT CIVIL

Naissances :

- 17 août : Adélie VANMASSENHOVE
19 août : Quentin CORAZZA
24 août : Dylan LARPE
25 août : Lola LISAMBERT

Décès :

- 12 septembre : André MILAN
18 septembre : Jeanne GAILLARD veuve CHARRIER

SUR VOTRE AGENDA

OCTOBRE

- 10 : assemblée générale de la FNACA 9 h
salle Gilles Ploquin
21 : don du sang à Blanzac salle des vieux chais
de 17 h à 20 h
25 : attelages de la croix ronde départs du logis de
bournet entre 8 h 30 et 10 h
24 et 25 : théâtre patoisant « la Gherbaude » salle
Gilles Ploquin à 14 h 30 : « la Maurine », « O rabate
» « l'acoubinage d'au Feurnand »

NOVEMBRE

- 11 : commémoration armistice à 11 h
monument aux morts
11 : loto du foot salle Gilles Ploquin à 14 h

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H.
Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures.
Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur
Angoulême
Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie
de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée
dans la presse.

MÉDECINS de GARDE

POUR CONNAÎTRE
LE MEDECIN DE GARDE
LE WEEK-END
il faut composer le 15

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT
Photos Alain PORTE

Impression : Composervices Angoulême RC 86 B 0280

CRECHE FAMILIALE Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boème - 16440 MOUTHIERS

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC - 05 45 67 84 88



Noces d'Albâtre pour des instituteurs, M. et Mme Goumard



Voisinade à l'ouest (Gersac)...



... et au sud de la commune

(Photos Alain PORTE)

Le prochain
bulletin

portera le n° 292 et sortira début novembre. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 octobre. Les activités prévues jusqu'au 15 décembre pourront y être annoncées.